

Vous avez dit Pirate ?

Comme beaucoup de bonnes idées, l'histoire du Parti Pirate commence comme une blague sans conséquences. Un soir de décembre 2005 - c'était le 31, après un réveillon (probablement) bien arrosé, un programmeur suédois du nom de Rick Falkvinge lance à ses amis : « Quand je pense que, nous autres citoyens qui ne demandons qu'à partager le savoir et la culture, les puissants et politiciens de tous poils ne cessent de nous traiter de Pirates ! Eh bien, soit : créons notre propre parti, ce sera le Parti Pirate ! ». Aussitôt dit, aussitôt fait : une simple page web, fortement parodique, fera l'affaire. Une fois la blague menée à bien, le lien envoyé à quelques amis, et la soirée terminée, il oublie peu ou prou son coup d'éclat. Quelques jours passent. Puis, revenant sur les lieux du crime, il découvre que sa modeste page a déjà reçu des centaines de milliers de visites ! L'enthousiasme va au-delà de l'anecdote, la blague n'en est plus une : le Parti Pirate est né.

Cependant le phénomène ne s'arrête pas à la Suède. Partout ailleurs en Europe puis dans le monde, des citoyens se rassemblent, des jeunes, des moins jeunes, des internautes, des artistes, des universitaires, des retraités, des mères de famille (et sûrement quelques ratons laveurs). En France, la population est sous le choc de l'inique loi "DADVSI" ; le 21 juin 2006 y naît un nouveau Parti Pirate, avec des débuts volontiers outranciers et provocateurs. Les autres pays suivront, début 2010 ce sont pas moins d'une quarantaine de pays qui comportent leur propre Parti Pirate, tous rassemblés au sein du Parti Pirate International. Le mouvement a gagné en ampleur, mais aussi en maturité : avec un score de plus de 7% aux élections européennes 2009, le parti suédois ouvre la voie en obtenant deux sièges au Parlement Européen. En France, le Parti Pirate dépasse dès sa première participation à un scrutin (législative partielle dans les Yvelines en 2009), la barre des 2%.

Formation spontanée née de la volonté des citoyens de se réapproprier une vie politique dans laquelle ils ne se reconnaissent plus, le Parti Pirate réaffirme les Droits de l'Homme et du Citoyen, les libertés démocratiques et les valeurs fondamentales de la République : Liberté, Égalité, Fraternité — des principes qui sont régulièrement mis à mal, à mesure qu'évoluent la société et les technologies, dans un contexte toujours plus complexe et mondialisé.

Parmi les combats que mène le Parti Pirate, figure la reconnaissance du Droit à la culture et au savoir. Pour la première fois peut-être, la technologie met potentiellement la connaissance à la portée de tous ; c'est là une chance à saisir, que ne doivent pas entraver des intérêts privés ou des visions à court terme. De nouveaux modèles de diffusion, et de rémunération de l'art, des techniques ou de la science sont à développer, pour que ne soient plus criminalisés les citoyens qui copient ou partagent de tels contenus dans une démarche dépourvue de tout but lucratif. Ce patrimoine constitue un bien public, et à ce titre le droit d'auteur doit être redéfini pour mériter pleinement son nom, et ne plus servir avant tout les intérêts d'intermédiaires ou de groupes industriels.

Dans un même ordre d'idées, mais à plus haute échelle, le système des brevets, lui aussi hérité de la société industrielle, montre ses limites dans plus d'un domaine : les brevets logiciels ou des brevets sur le vivant, dont les effets néfastes ne sont plus à démontrer, doivent être restreints sinon abolis. Plus grave encore, les brevets pharmaceutiques causent un lourd préjudice aux pays les plus pauvres : la responsabilité nous incombe de permettre l'accès des populations déshéritées aux traitements.

Enfin, pour revenir aux libertés civiques fondamentales, le Parti Pirate ne cautionne pas les prétextes sous lesquels l'on restreint les libertés des citoyens : qu'il s'agisse de lutter contre le terrorisme ou le soi-disant "piratage", rien ne peut justifier de déposséder les citoyens de leur droit à la vie privée, au secret des communications, ou à l'anonymat, sur Internet comme ailleurs, sans décision de justice. La liberté d'expression, elle-même, demande à être défendue avec vigilance. Plus généralement, il est aujourd'hui indispensable de permettre aux citoyens de retrouver confiance en leurs élus, par de nouveaux moyens. La technologie, notamment, doit être utilisée dans le sens de la transparence et de l'immédiateté, et non pour ajouter à l'opacité et à la complexité.

Si les préoccupations du Parti Pirate sont nombreuses et ambitieuses, elles sont aussi clairement délimitées. Au contraire de formations plus traditionnelles, il n'appartient pas au Parti Pirate de se prétendre compétent sur tous les sujets de la vie publique. Il n'a notamment pas vocation à prendre une position figée sur le référentiel traditionnel droite/gauche ; pour autant, le Parti Pirate n'en entend pas moins présenter à tous les citoyens les clés d'un nouveau projet de société, cohérent et raisonné.

Le Parti Pirate veut partager l'avenir.